

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

<p>Délibération N° 20.049.1 En exercice 36 Présents 33 Votants 36 Pour 29 Contre 0 Abstentions 7</p>	<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES</p> <p>BUDGET ANNEXE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D’EAU</p> <p>EXERCICE 2019 : AFFECTATION DU RÉSULTAT</p>
--	--

Date de la convocation : 25/06/2020

L’an deux mille vingt
Et le **1^{er} juillet à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

33 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par madame Marcelle COUDERC).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2020

**Intitulé de la délibération Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau
- Exercice 2019 : Affectation du résultat**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 1612-20 et L. 2311-5 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment l'article 4 ;

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable au budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation ; qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Considérant que le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2019 s'élève à **59 804,46 €** ;

Considérant que le solde d'investissement 2019 est de **-408 377,95 €** ;

Considérant que le résultat des restes à réaliser 2019 est de **444 459,28 €** ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,**
Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane TAFANI-ROUQUET (représentée par Marcelle COUDERC), Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. DÉCIDE d'affecter le résultat 2019 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau, en 2020, comme suit :

-408 377,95 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté au D001.

59 804,46 € en résultat d'exploitation reporté au R002.

II. AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits inscrits au budget annexe Captage, traitement et distribution d'eau, de l'exercice 2020 seront inscrits aux chapitres prévus à cet effet.

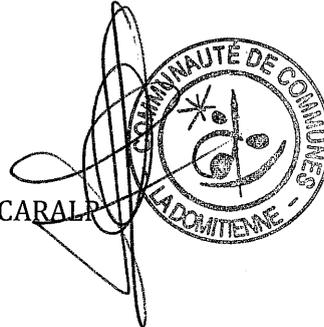
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARAL



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_04

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200701-DELIB_20_04